

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 1^{ER} AOÛT 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Pierre Le Blanc

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Autorisation de signature d'une entente pour permettre le retrait d'une clause résolutoire en contrepartie du remboursement d'une dette – Lot 6 375 985
- 1.3 Regroupement d'achats - Assurance collective Estrie-Montérégie
- 1.4 Autorisation pour la signature des chèques de la Ville à la trésorière adjointe
- 1.5 Correspondance

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Contrat de gré à gré relativement à un mandat de services professionnels en architecture pour la caserne des incendies
- 2.3 Contrat de gré à gré relativement à un mandat de services professionnels pour des travaux en génie civil pour la caserne des incendies
- 2.4 Contrat de gré à gré relativement à un mandat de services d'ingénierie en structure pour la caserne des incendies
- 2.5 Contrat de gré à gré relativement à un mandat de services professionnels en mécanique et électricité du bâtiment pour la caserne des incendies
- 2.6 Contrat de gré à gré relativement à un mandat de services professionnels en ingénierie pour la desserte en aqueduc et égout sanitaire du terrain de la caserne des incendies
- 2.7 Correspondance
 - a) Résolution - Cour municipale commune de Cowansville

3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Ajustement de salaires – Coordonnatrice camp de jour
- 4.3 Demande d'autorisation de point de collecte pour la Guignolée du Dr. Julien 2023
- 4.4 Participation au tournoi de golf de la fondation du maire de Dunham
- 4.5 Demande d'aide financière – Société d'Histoire de Missisquoi – Festival de la tarte aux pommes 39e édition

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

- 4.6 Amendement de la résolution 23-06-167
- 4.7 Demande d'utilisation d'équipements incendie – Société de l'Agriculture de Missisquoi – Course de tracteur à gazon
- 4.8 Autorisation à la Société d'Agriculture de Missisquoi – Utilisation des toilettes du Centre communautaire Georges-Perron – Courses de tracteur à gazon
- 4.9 Demande d'autorisation vente et de service de boissons alcoolisées – Société d'Agriculture de Missisquoi – Courses de tracteur à gazon
- 4.10 Correspondance

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Correspondance
 - a) Lettre de la Fondation Levesque Craighead

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Adoption des prévisions budgétaires modifiées 2023 – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)
- 6.3 Correspondance
 - a) Procès-verbal du 13 juin 2023 - RIGMRBM

7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Nomination au comité consultatif d'urbanisme
- 7.3 Autorisation d'émission de permis de construction – projet des Bâtitseurs
- 7.4 Adoption du règlement 699-23-26
- 7.5 Dérogation mineure – 94, Élisabeth – Garage de 62.36m²
- 7.6 PIIA – 59-67, Rivière – Remplacement de toiture
- 7.7 Adoption du second projet PPCMOI 162-168 de l'Église
- 7.8 Correspondance
 - a) Registre des permis pour le mois de juillet
 - b) PV du CCU

8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Octroi de contrat – Travaux de planage et de pavage sur la rue Victoria Sud
- 8.3 Octroi d'un mandat – Contrôle des matériaux pour les travaux de réfection des rues Des Pins et de la Plaisance
- 8.4 Autorisation de paiement du décompte No.5 pour la réfection des rues Dutch et Claves
- 8.5 Autorisation de paiement – Les Électriciens Phénix Inc.
- 8.6 Correspondance
 - a) Programme d'aide à la voirie locale

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi le 1er août 2023, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Yves Gnocchini
Marie-Josée Lamothe	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et greffier-trésorier et Stéphanie Labrie, adjointe au greffe.

23-08-225

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

23-08-226

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- 10.1 Demande d'autorisation pour le service et la vente de boissons alcoolisées – Tournoi Bantam

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 28 juillet sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen ne se prévaut de la période de questions.

23-08-227

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 tel que soumis.

ADOPTÉE

23-08-228

Autorisation de signature d'une entente pour permettre le retrait d'une clause résolutoire en contrepartie du remboursement d'une dette – Lot 6 375 985

Considérant la vente du lot 6 375 985 par la Ville de Bedford à Crémation Phénix inc. comportait un solde de prix de vente lequel est garanti par une hypothèque et une clause résolutoire;

Considérant que GLR Notaires a communiqué avec la Ville pour connaître ses intentions quant à la renonciation à ses droits en lien avec la clause résolutoire en contrepartie du remboursement de la dette;

Considérant que la Ville désire être un partenaire facilitateur avec le promoteur – Crémation Phénix Inc.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accepte le projet de mainlevée et autorise le directeur général, Richard Joyal à finaliser et signer l'entente et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

23-08-229

Regroupement d'assurance collective Estrie-Montérégie du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029

Considérant que conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la Ville de Bedford et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

Considérant que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

Considérant que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Considérant que la Ville de Bedford souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

Que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

Que l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

28-08-229
(suiet)

Que la Ville de Bedford mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Ville de Bedford s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville de Bedford durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la Ville de Bedford joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

Que la Ville de Bedford s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE

23-08-230

Autorisation pour la signature des chèques de la Ville à la trésorière adjointe

Considérant l'embauche de madame Julie Senécal comme trésorière adjointe pour la Ville de Bedford;

Considérant la nécessité d'avoir une deuxième personne signataire en l'absence du directeur général.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que les signataires autorisés de la Ville de Bedford sont le maire, Claude Dubois, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, Richard Joyal, ou en son absence la trésorière adjointe, Julie Senécal;

Que deux, quels qu'ils soient d'entre eux, peuvent agir à titre de signataire autorisé (défini ci-après) pour le compte de la Ville de Bedford et peuvent, à l'occasion, déléguer des pouvoirs par écrit à un ou plusieurs délégués afin qu'ils puissent poser l'un ou l'autre des actes, ou chacun d'eux, décrits dans la définition de signataire autorisé. Une telle délégation peut viser une période limitée ou illimitée. La lettre de délégation doit indiquer le nom et le titre et comporter un spécimen de signature de chaque délégué;

Tout signataire autorisé, de même que le maire, le maire suppléant, le directeur général et la trésorière adjointe, est autorisé pour et au nom de la Ville de Bedford, à l'occasion, à négocier le dépôt auprès de cette institution bancaire (mais au crédit du compte seulement) de tous les chèques, billets, lettres de change et ordres de paiement. L'endossement par la Ville de Bedford de tout effet déposé dans un compte peut être effectué au moyen d'un timbre en caoutchouc ou de tout autre dispositif.

ADOPTÉE

23-08-231

Contrat de gré à gré relativement à un mandat de services professionnels en architecture pour la caserne des incendies

Considérant qu'il est requis de mandater une firme pour les services professionnels en architecture pour la construction de la caserne des incendies;

Considérant l'offre de service ODS-2022-701 de la firme J. Dagenais architecte pour la phase 2 soit la réalisation des plans et devis pour la construction de la caserne au montant de base de 42 500 \$, plus les taxes applicables;

Considérant que le plan fonctionnel et technique a été réalisé à la satisfaction de la Ville;

Considérant que le Règlement 726-21-2 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bedford permet l'octroi de gré à gré et que le présent contrat est conforme aux dispositions dudit Règlement.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

D'accepter l'offre de service du 1^{er} décembre 2022 de la firme J. Dagenais architecte pour la phase 2, soit la réalisation des plans et devis de la nouvelle caserne au montant de 42 500 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom et pour la Ville de Bedford, le contrat pour un mandat de services professionnels en architecture ainsi que tous documents nécessaires;

De transmettre la présente résolution aux municipalités faisant parties de l'entente intermunicipale de fourniture de services de sécurité incendie;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense;

D'imputer cette dépense au règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE

23-08-232

Contrat de gré à gré relativement à un mandat de services professionnels pour des travaux en génie civil pour la caserne des incendies

Considérant qu'il est requis de mandater une firme pour les services professionnels de travaux en génie civil pour la construction de la caserne des incendies;

Considérant que deux firmes ont été invitées à soumettre une offre de service;

Considérant l'offre de service PB23-077 de la firme Groupe DGS experts-conseils pour la conception et préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance et gestion des travaux en génie civil pour la construction de la caserne au montant de base de 40 370 \$, plus les taxes applicables est la plus avantageuses pour la Ville;

Considérant que le Règlement 726-21-2 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bedford permet l'octroi de gré à gré et que le présent contrat est conforme aux dispositions dudit Règlement.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

23-08-232
(suite)

D'accepter l'offre de service PB23-077 de la firme Groupe DGS experts-conseils pour la conception et préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance et la gestion des travaux en génie civil pour la construction de la caserne au montant de base de 40 370 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom et pour la Ville de Bedford, le contrat pour un mandat de services professionnels pour des travaux en génie civil ainsi que tous documents nécessaires;

De transmettre la présente résolution aux municipalités faisant parties de l'entente intermunicipale de fourniture de services de sécurité incendie;

D'imputer cette dépense au règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE

23-08-233

Contrat de gré à gré relativement à un mandat de services d'ingénierie en structure pour la caserne des incendies

Considérant qu'il est requis de mandater une firme pour les services d'ingénierie en structure pour la construction de la caserne des incendies;

Considérant que deux firmes ont été invitées à soumettre une offre de services;

Considérant l'offre de service S230703-ING de la firme STRUXAR inc. pour les services d'ingénierie en structure pour la construction de la caserne au montant de base de 45 050 \$, plus les taxes applicables est la plus avantageuses pour la Ville;

Considérant que le Règlement 726-21-2 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bedford permet l'octroi de gré à gré et que le présent contrat est conforme aux dispositions dudit Règlement.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

D'accepter l'offre de service S230703-ING de la firme STRUXAR inc. pour les services d'ingénierie en structure pour la construction de la caserne au montant de base de 45 050 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom et pour la Ville de Bedford, le contrat pour le mandat de services d'ingénierie en structure ainsi que tous documents nécessaires;

De transmettre la présente résolution aux municipalités faisant parties de l'entente intermunicipale de fourniture de services de sécurité incendie;

D'imputer cette dépense au règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE

23-08-234

Contrat de gré à gré relativement à un mandat de services professionnels en mécanique et électricité du bâtiment pour la caserne des incendies

Considérant qu'il est requis de mandater une firme pour les services professionnels en mécanique et électricité du bâtiment pour la construction de la caserne des incendies;

Considérant que deux firmes ont été invitées à soumettre une offre de services;

Considérant l'offre de service du 12 juillet 2023 de la firme PLANEKO pour les services professionnels en mécanique et électricité du bâtiment pour la construction de la caserne au montant de base de 39 000 \$, plus les taxes applicables est la plus avantageuses pour la Ville;

Considérant que le Règlement 726-21-2 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bedford permet l'octroi de gré à gré et que le présent contrat est conforme aux dispositions dudit Règlement.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

D'accepter l'offre de service du 12 juillet de la firme PLANEKO pour les services professionnels en mécanique et électricité du bâtiment pour la construction de la caserne au montant de base de 39 000 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom et pour la Ville de Bedford, le contrat pour un mandat de services professionnels en mécanique et électricité du bâtiment ainsi que tous documents nécessaires;

De transmettre la présente résolution aux municipalités faisant parties de l'entente intermunicipale de fourniture de services de sécurité incendie;

D'imputer cette dépense au règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE

23-08-235

Contrat de gré à gré relativement à un mandat de services professionnels en ingénierie pour la desserte en aqueduc et égout sanitaire du terrain de la caserne des incendies

Considérant qu'il est requis de mandater une firme pour les services professionnels en ingénierie pour le prolongement de la desserte en aqueduc et égout sanitaire du terrain de la caserne des incendies;

Considérant que deux firmes ont été invitées à soumettre une offre de services;

Considérant l'offre de service F2300925-991 -r01 de la firme FNX INNOV pour les services professionnels en ingénierie pour le prolongement de la desserte en aqueduc et égout sanitaire du terrain de la caserne des incendies au montant de base de 64 965 \$, plus les taxes applicables, est la plus avantageuse pour la Ville;

Considérant que le Règlement 726-21-2 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bedford permet l'octroi de gré à gré et que le présent contrat est conforme aux dispositions dudit Règlement.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

23-08-235
(suite)

D'accepter l'offre de service du 12 juillet de la firme FNX INNOV pour les services professionnels en ingénierie pour le prolongement de la desserte en aqueduc et égout sanitaire du terrain de la caserne des incendies au montant de base de 64 965 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom et pour la Ville de Bedford, le contrat pour le mandat de services professionnels en ingénierie pour le prolongement de la desserte en aqueduc et égout sanitaire du terrain de la caserne des incendies ainsi que tous documents nécessaires;

De transmettre la présente résolution aux municipalités faisant parties de l'entente intermunicipale de fourniture de services de sécurité incendie;

D'imputer cette dépense au règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE

23-08-236

Ajustement de salaires – Coordonnatrice camp de jour

Considérant que le conseil municipal souhaite ajuster le salaire des coordonnatrices du camp de jour de Bedford;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des propositions de modifications salariales des coordonnatrices du camp de jour de la Ville de Bedford présentées au rapport 05-2023.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accorde les modifications salariales des coordonnatrices du camp de jour de la Ville de Bedford tel que présentés au rapport 05-2023, et ce, rétroactif au 3 juillet 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-08-237

Demande d'autorisation de point de collecte pour la Guignolée du Dr Julien 2023

Considérant qu'une demande d'autorisation de mobilisation de brigade de bénévole a été reçue en vue de la prochaine édition du point de collecte de la Guignolée du Dr Julien;

Considérant que cette année la Guignolée du Dr Julien aura lieu le samedi 16 décembre 2023, de 9h à 16h, sur le territoire de Brome-Missisquoi et ce, afin d'amasser des fonds au profit du Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main.

Proposé par la conseillère Mona Beulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Touguy

Que ce conseil autorise la mobilisation des brigades de bénévole à l'intersection des routes 202 et 235 pour le point de collecte de la Guignolée du Dr Julien à Bedford, le samedi 16 décembre 2023, de 9h à 16h.

ADOPTÉE

23-08-238

Participation Tournoi de golf de la fondation du maire de Dunham

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise l'achat de deux (2) billets pour le souper au tournoi de golf de la fondation du maire de Dunham qui se tiendra le 7 septembre prochain au montant de 120 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-08-239

La conseillère Mona Beulac se retire de la séance à 19h16

Demande d'aide financière – Société d'Histoire de Missisquoi – Festival de la tarte aux pommes 39^e édition

Considérant que le Musée Missisquoi sollicite les municipalités de Missisquoi pour une aide financière par le biais d'une activité de financement, soit la 39^e édition du Festival de la tarte aux pommes qui aura lieu dimanche le 17 septembre 2023 de 13h à 16h;

Considérant que la Société d'histoire de Missisquoi s'est donnée la mission depuis sa création en 1899 de se consacrer à préserver, interpréter, diffuser et mettre en valeur l'histoire du comté de Missisquoi;

Considérant que l'aide financière demandée est proposée sous forme de commandite puis qu'un plan a été déposé.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise contribution financière à la Société d'Histoire de Missisquoi au montant de 500 \$ sous forme de commandite en vue de la 39^e édition du Festival de la tarte aux pommes qui aura lieu dimanche le 17 septembre 2023, de 13h à 16h.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

La conseillère Mona Beulac regagne son siège à 19h18

23-08-240

Amendement de la résolution 23-06-167

Considérant que la résolution 23-06-167 mentionnait une embauche au poste d'agente de développement aux loisirs, culture et vie communautaire à temps partiel;

Considérant que le poste d'agente de développement aux loisirs, culture et vie communautaire n'est présentement pas intégré à la convention collective;

Considérant la demande de l'exécutif syndicale de modifier la résolution 23-06-167.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

De modifier le titre de la résolution 23-06-167 pour « Embauche d'une ressource à temps partiel au service des loisirs, culture et vie communautaire »;

Que madame Mélissa Gagnon pourra utiliser le titre d'agente de développement aux loisirs, culture et vie communautaire dans les communications avec les différents intervenants de la Ville.

ADOPTÉE

23-08-241

Demande d'utilisation d'équipements incendie – Société d'Agriculture de Missisquoi – Courses de tracteur à gazon

Considérant la demande soumise par la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) pour l'utilisation d'équipements incendie lors des courses de tracteur à gazon prévues samedi le 9 septembre 2023.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil mandate le directeur général afin de déterminer avec la Société d'Agriculture de Missisquoi les besoins en équipements et en ressources du service de sécurité incendie lors de la tenue des courses de tracteur à gazon prévues le samedi 9 septembre 2023.

ADOPTÉE

23-08-242

Autorisation à la Société d'Agriculture de Missisquoi – Utilisation des toilettes du Centre communautaire Georges-Perron – Courses de tracteur à gazon

Considérant la demande de gratuité soumise par la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) pour l'utilisation des toilettes du Centre communautaire Georges-Perron en prévision des courses de tracteur à gazon prévues samedi le 9 septembre 2023.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'accès aux salles de toilettes du Centre communautaire Georges-Perron à la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM), en prévision des courses de tracteur à gazon prévues samedi le 9 septembre 2023, et ce, sans frais.

ADOPTÉE

23-08-243

Demande d'autorisation pour la vente et le service de boissons alcoolisées – Société d'Agriculture de Missisquoi – Courses de tracteur à gazon

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) de vendre et servir des boissons alcoolisées lors de la tenue des courses de tracteur à gazon prévues samedi le 9 septembre 2023.

ADOPTÉE

23-08-244

Adoption des prévisions budgétaires modifiées 2023 – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)

Considérant les prévisions budgétaires modifiées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 déposées par la RIGMRBM;

Considérant que la Ville de Bedford doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de la RIGMRBM;

Considérant que ce budget prévoit des revenus totalisant 5 667 692 \$, des dépenses de fonctionnement et autres activités totalisant 3 370 939 \$, des affectations totalisant 529 286 \$, et le financement des investissements prévus de 4 407 122\$ par l'excédent de l'exercice, d'un montant de 1 767 467 \$, et par un transfert au surplus non affecté, d'un montant de 2 639 655 \$.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

D'approuver, tel que présenté et adopté par la RIGMRBM le 9 mai 2023, le budget modifié 2023 de la RIGMRBM, tel que déposé à la présente séance.

ADOPTÉE

23-08-245

Nomination au comité consultatif d'urbanisme

Considérant que dans un esprit de transparence, le conseil a demandé qu'un avis public soit publié afin de permettre aux résidents intéressés de déposer leur candidature;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du conseil.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil nomme monsieur Pierre Gervais membre du Comité Consultatif d'Urbanisme pour un mandat de 10 mois afin d'harmoniser le mandat des membres, avec possibilité de renouvellement sous décision du conseil municipal;

Que ce conseil remercie Monsieur Robert Martel pour son implication au sein du comité et à la vie citoyenne.

ADOPTÉE

23-08-246

Autorisation d'émission de permis de construction – Projet des Bâisseurs

Considérant que le projet de développement des Bâisseurs en cours de réalisation;

Considérant la crise du logement qui sévit actuellement dans le pôle de Bedford;

Considérant que le promoteur requiert l'émission de permis de construction pour de nouvelles résidences sur la nouvelle rue;

Considérant que le certificat de réception provisoire des travaux a été signé par les parties en date du 5 juillet 2023 avec une liste de déficiences mineures à corriger;

Considérant que le règlement sur les Conditions d'émission de permis de construction # 703-11, article 17 stipule que le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée est adjacent à une rue publique conforme aux exigences du règlement de lotissement.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini

Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre les permis de construction de nouvelles résidences dans le projet de développement des Bâisseurs.

ADOPTÉE

23-08-247

Adoption du règlement 699-23-26 amendant le règlement 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier la délimitation de la zone RB-2, de créer une nouvelle zone permettant les résidences jumelées sur les lots 6 479 256 à 6 479 261 et d'autoriser les usages P-3 dans la zone CC-2

Considérant que le 6 juin 2023, un avis de motion et le dépôt du projet de règlement 699- 23-26 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de modifier la délimitation de la zone RB-2, de créer une nouvelle zone permettant les résidences jumelées sur les lots 6 479 256 à 6 479 261 et d'autoriser les usages P-3 dans la zone CC-2;

Considérant que la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme permet à une ville de modifier ce règlement;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 juillet 2023 et qu'aucun citoyen ne s'est manifesté afin de s'exprimer à ce sujet;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté le 4 juillet 2023;

Considérant qu'un registre a été tenu en date du 27 juillet 2023 et qu'aucune personne habile à voter a signé le registre.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini

Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte le règlement 699-23-26 amendant le règlement 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier la délimitation de la zone RB-2, de créer une nouvelle zone permettant les résidences jumelées sur les lots 6 479 256 à 6 479 261 et d'autoriser les usages P-3 dans la zone CC-2.

ADOPTÉE

23-08-248

Dérogation mineure – 94, Élisabeth – garage de 62.36m²

Considérant la demande soumise afin d'agrandir un garage existant pour une superficie de 62.36m²;

Considérant que la demande contrevient au règlement de zonage # 699-11 article 145, qui autorise une superficie maximale de garage de 60m²;

Considérant que la demande vise à agrandir un garage existant.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise l'agrandissement du garage, tel que recommandé par le CCU, pour une superficie totale de 62.36m².

ADOPTÉE

23-08-249

PIIA – 59-67, Rivière – Remplacement de toiture

Considérant la demande soumise afin de remplacer le revêtement de toiture pour du bardeau d'asphalte noir ou de la tôle vissée noire;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que l'immeuble est déjà recouvert de bardeau d'asphalte, et actuellement recouvert d'une bâche.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, le remplacement du revêtement de toit pour du bardeau d'asphalte noir ou de la tôle vissée noire. Toutefois, le CCU suggère au demandeur de choisir de la tôle de couleur noire, mais ne s'objecte pas au bardeau.

ADOPTÉE

23-08-250

Adoption du second projet - Demande de PPCMOI – lots 6 559 367 (162-168, rue de l'Église) – Autorisation d'aménager un bâtiment de 6 logements

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à procéder à l'autorisation d'aménager un bâtiment de 6 logements sur le lot 6 556 367;

Considérant que le règlement d'urbanisme 699-11, à l'annexe B concernant la grille de zonage de la zone RB-4 autorise un maximum de 4 logements;

Considérant la demande vise le 162-168, rue de l'Église, lequel bâtiment est déjà construit pour y aménager un immeuble de 6 logements;

Considérant que le CCU et le conseil municipal considère opportun de permettre cette augmentation d'offre en logements;

Considérant qu'aucune modification extérieure au bâtiment existant n'est nécessaire pour l'ajout de deux logements;

23-08-250
(suite)

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme au sujet de cette demande;

Considérant que ce conseil a approuvé le premier projet en vertu de la résolution 23-07-220 adoptée lors de la séance tenue le 4 juillet 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation portant sur les objets du présent projet de résolution a été tenue le 1^{er} août 2023 à 18h30 à la salle de la FADOQ du Centre communautaire Georges-Perron.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le Conseil accorde la demande de PPCMOI visant à procéder à l'autorisation des classes d'usages résidentiels de 6 logements sur le lot 6 559 367.

ADOPTÉE

23-08-251

La conseillère Marie-Josée Lamothe se retire de la séance à 19h31

Octroi de contrat – Travaux de planage et de pavage sur la rue Victoria Sud

Considérant que la Ville de Bedford doit faire planer et paver la rue Victoria Sud à partir de la rue Industrielle jusqu'à la limite de la Ville (direction Sud);

Considérant que pour ce faire, le devis d'appel d'offres BED20230720 a été publié sur le SEAO en procédant par un appel d'offres public;

Considérant que quatre (4) entreprises ont soumis une offre de services conforme dans le cadre de la démarche, soit :

Nom du soumissionnaire	Montant (incluant les taxes)
SINTRA Inc.	83 532,76 \$
Pavages Maska Inc.	99 631,05 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	103 656,86 \$
Pavage Axion Inc.	113 984,85 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire est SINTRA Inc. pour un montant de 83 532,76 \$ (incluant les taxes).

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil octroi un contrat de 72 652,98 \$, plus les taxes applicables à SINTRA Inc. pour le planage et le pavage sur la rue Victoria Sud, selon les modalités du devis d'appel d'offres BED20230720 et les addendas 1 et 2 qui ont été émis.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

La conseillère Marie-Josée Lamothe regagne son siège à 19h33

23-08-252

Octroi d'un mandat – Contrôle des matériaux pour les travaux de réfection des rues des Pins et de la Plaisance

Considérant que la Ville a octroyé un contrat à un entrepreneur pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance;

Considérant qu'il y a lieu de faire un contrôle des matériaux pour assurer la qualité de l'ouvrage;

Considérant que la Ville de Bedford a publié l'appel d'offres public BED20230721 sur SEAO et que deux soumissionnaires ont déposé une soumission conforme, soit Laboratoires de la Montérégie et le Groupe ABS :

Nom du soumissionnaire	Montant (incluant les taxes)
Laboratoires de la Montérégie	89 921,95 \$
Groupe ABS	111 936,81 \$

Considérant que Laboratoires de la Montérégie a soumis l'offre de services la plus basse pour un montant de 89 921,95\$ (incluant les taxes).

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil octroi le mandat de contrôle des matériaux à Laboratoires de la Montérégie pour un montant de 78 210,00 \$, plus les taxes applicables selon les termes établis dans l'appel d'offres BED20230721 et leur soumission déposée le 24 juillet et ce, pour le contrôle des matériaux utilisés pour les travaux de réfection des rues des Pins et de la Plaisance.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-08-253

Autorisation de paiement du décompte No.5 pour la réfection des rues Dutch et Claves

Considérant l'octroi d'un contrat à « G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc. » pour les travaux de réfection des rues Dutch et Claves en 2022, et ce, en vertu de la résolution 22- 05-157 et pour un montant de 1 465 296,13 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 25 août 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-09-261 et pour un montant de 264 819,62 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 28 septembre 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-10-296 et pour un montant de 485 092,17\$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 26 octobre 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-11-316 et pour un montant de 244 358,70 \$ incluant les taxes;

Considérant la réception provisoire des ouvrages et la libération de 50% de la somme retenue comme garantie de la qualité des travaux;

23-08-253
(suite)

Considérant la vérification du décompte No.4 pour les travaux réalisés jusqu'au 16 novembre 2022 et la recommandation de paiement faites par Tetra Tech pour un montant de 82 461,89 \$ incluant les taxes;

Considérant l'indexation du bitume 2023;

Considérant la vérification du décompte No.5 pour les travaux réalisés jusqu'au 12 juillet 2023 et la recommandation de paiement faites par Tetra Tech pour un montant de 76 042,14 \$ incluant les taxes.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.5 au montant de 66 137,97 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur « G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc. ».

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-08-254

Autorisation de paiement – Les Électriciens Phénix Inc

Considérant l'installation et le branchement du système d'éclairage de la tour d'eau;

Considérant que l'installation du système d'éclairage est à la satisfaction de la Ville.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement à Les Électriciens Phénix Inc pour l'installation du système d'éclairage de la tour d'eau et de son branchement, au montant de 15 076,26 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-08-255

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 252 969, 63 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 1^{er} août 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-08-256

Demande d'autorisation pour la vente et le service de boissons alcoolisées – Tournoi Bantam – Aréna de Bedford

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise la vente et le service de boissons alcoolisées lors du tournoi Bantam qui se tiendra du 22 novembre au 3 décembre 2023, à l'aréna de Bedford.

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 28 juillet sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

- Est-ce qu'il y a de l'eau dans la tour d'eau?
- Est-ce que le projet se rapportant au point 1.2 de l'ordre du jour est annulé?
- Le projet de Crémation Phénix, est-ce la structure que l'on voit sur la rue Industrielle?
- Est-ce qu'il y aura un suivi pour ma question du mois passé concernant le comité d'accueil des nouveaux arrivants?

23-08-257

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h40

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier